
Mémoire présenté au :
Comité spécial du Conseil Interprovincial du Québec.

OBJET :

*Le pouvoir des Syndics d'Ordres Professionnels
... des balises s'imposent*

De la part de :

Dr. Jean-Marc Vaillancourt d.m.v. M. Sc.
Membre de L'AMERICAN ANIMAL HOSPITAL ASSOCIATION (AAHA)

Rédaction achevée le 23 septembre 2019.

Le 23 septembre 2019,

Chers membres du Comité spécial du CIO,

Pour illustrer à quel point il existe des lacunes majeures dans la gestion de la mission de L'Ordre des Médecins Vétérinaire du Québec (OMVQ) j'ai énuméré ci après les événements qui, à cause de l'immunité des inspecteurs et des syndiques, engendrent un harcèlement injustifié des Vétérinaires omnipraticiens et une piètre protection du public.

ERREURS ET INCOHÉRENCES INACCEPTABLES DANS DES RAPPORTS D'INSPECTEUR DU CIP. On m'a déjà m'a fait parvenir le rapport d'inspection concernant mon Hôpital mais au nom d'un autre Hôpital Vétérinaire. Dans ce rapport d'inspection, « incohérent » on mentionne que mon Laboratoire est complet mais dans les recommandations on exige que je me procure des appareils d'analyse sanguine

DES NORMES EXCESSIVES. Cela fait 5 ans (novembre 2014) que l'OMVQ me harcèle avec cette norme pour les Hôpitaux qui exige un appareil d'analyse biochimique du sang (voir ANNEXE-2). Mon Hôpital est accrédité par prestigieuse AMERICAN ANIMAL HOSPITAL ASSOCIATION (AAHA) qui exige une inspection très exhaustive comportant des centaines de questions.

MENACES IGNOBLES A L'ENDROIT DE MON PERSONNEL VÉTÉRINAIRE. Malgré l'insistance du CIP je n'ai jamais considéré nécessaire d'investir dans l'achat d'appareils d'analyse coûteux; puisque je suis très satisfait des services du Laboratoire provincial (Biovet) avec lequel on bénéficie d'un services de Pathologie clinique très efficace. En effet, les courriers de Biovet passent à mon hôpital DEUX FOIS par jour pour faire la cueillette d'échantillons et on me retourne, en moins de 24 heures et parfois le soir même, les résultats des épreuves AVEC interprétation d'un pathologiste clinique reconnu. Malgré mon accréditation à l'AAHA le Comité d'Inspection de l'OMVQ fait parvenir à deux Vétérinaires à mon employe un courriel les menaçant de perdre leur droit de pratique s'ils continuent à exercer dans un établissement qui ne respecte pas les normes de l'OMVQ. Ces deux Vétérinaires ont quitté leur employe en PLEINE PÉNURIE DE VÉTÉRINAIRE. C'est d'autant plus ignoble qu'à mon âge vénérable de 74 ans les occasions de m'assurer une relève sont rares et pressantes.

DES NORMES SOUDAINEMENT ADOUCIES... ? Suite ce harcèlement qui dure depuis 5 ans, suite à des négociations récentes et fastidieuses et finalement suite à des pressions auprès de la Présidente actuelle j'ai récemment reçu un courriel de la part du CIP de l'OMVQ (voir ANNEXE-3) mentionnant SOUDAINEMENT de ne pas investir dans l'achat d'appareil à biochimie car l'OMVQ est en train de mettre à jour les normes de pratique des Hôpitaux vétérinaires.

UNE ÉPIDÉMIE D'ABANDON DE LA PRATIQUE. D'après les CHANGEMENTS AU TABLEAU DE l'OMVQ (2017 et 2018). (voir ANNEXE-4 ET ANNEXE-5) Sur une population Québécoise de 2500 vétérinaires n'est-il pas curieux de constater des dizaines d'abandon de la profession pour une période de 3 mois (en juin 2017 et été 2018). Je crois qu'il faudrait analyser attentivement les raisons qui motivent tous ces abandons.

A PROPOS DE LA COMPÉTENCE DES INSPECTEURS. Je me demande comment un inspecteur spécialiste en alimentation des poissons en pisciculture comme [REDACTED] peut procéder à des inspections de vétérinaires en pratique des animaux de compagnie comme les chiens et les chats? (voir ANNEXE-6)

Voici en quelques mots; un faible aperçu de l'atmosphère qui règne dans la profession vétérinaire au Québec. Je ne crois pas que l'on puisse corriger cette situation sans une refonte complète de l'Ordre des Médecins vétérinaires du Québec

Je joins quelques documents pour appuyer mes dires dans la lettre ci-jointe intitulée: Comité consultatif sur les abus de pouvoir, (voir Commentaires et suggestion à l'ANNEXE-1

Bien à vous,

Dr Jean-Marc Vallancourt, m.v., M.Sc
Hôpital vétérinaire Westmount Inc.
349 rue Victoria,
Westmount, Qc H3Z 2N1

Annexe-1

Dr. J. Marc Vallancourt

Commentaires & Suggestions



Comité consultatif sur les abus de pouvoir du syndicat de L'OMVQ et autres

Président du Comité

1. Les Ordres professionnels ont la mission de protéger le public

a. pour accomplir cette tâche l'OMVQ envoie des vétérinaires inspecteurs (de formation) d'outre-mer sur le terrain pour visiter les membres dans des domaines EXTREMEMENT différents

b. ces inspecteurs émettent un rapport à un comité d'inspection "avec quel formation"

c. ce comité d'inspection procède selon un cahier de charge et exige que les membres se soumettent soit à la "menace" de l'évaluation "psychologique" par des confrères vétérinaires (De quel droit et avec quel formation?) Puis la menace du comité de discipline suivi par le synd.

Voilà, ma compréhension des moyens utilisés par l'OMVQ pour la protection du public CONTRE les médecins vétérinaires de la province du Québec.

A. Je ne crois pas que l'on puisse protéger le public mal informé

B. Je ne crois pas que nos élus ont les connaissances nécessaires pour instaurer des lois et règlements adéquats les au mieux

C. L'acceptation des candidats à la faculté de médecine vétérinaire de l'U de M. est basé principalement sur les résultats des études précédentes alors que l'U de Guelph en Ontario ENVOIE que les candidats aient effectué des périodes de travaux dans des domaines connexes à la médecine vétérinaire

D. La formation des médecins vétérinaires se fait en vase clos au Québec, il y a trop de professeurs formés par le professeur formé par lui-même (école de médecine) université

En résumé

Le comité n'a de ses pouvoirs pour tenter d'arriver à son but avec les moyens à sa disposition. Pour corriger la situation, il faut

1. Protéger le public que l'OMVQ envoie d'inspecter le public et surveiller la qualité "sur aire"

2. La supervision et contenu des affaires pratiques sous la responsabilité de ses membres

3. Que le comité d'admission de la seule université francophone des trois grands des états de base des

4. Un fidèle à l'aide de la médecine vétérinaire qui sont mieux préparés à la profession vétérinaire

5. Pas parce qu'il pense que la profession est la clé de la vie et que ça paye et ajouter à son curriculum la psychologie humaine et animale, des notions de gestion financière et suffisamment de stages pratiques

6. sur les animaux (manipulations et chirurgies) pour que les nouveaux diplômés soient à l'aise et

7. certains en arrivant sur le marché de travail sans avoir besoin d'être étourdi outre mesure pour exercer la profession

8. L'OMVQ doit donner une licence aux diplômés "compétents" avec examens théoriques et pratiques au même titre que pour les diplômés de l'extérieur de la province Québec

9. L'OMVQ doit surveiller et non organiser la formation continue de ses membres sans en être partie prenante pour ne pas mettre sa transparence en doute par sa dépendance financière des compagnies pharmaceutiques, des producteurs d'aliments et autres

10. Si aucun des changements le syndicat n'aurait plus sa raison d'être et les coûts de justice suffiront pour régler les litiges reliés à la profession

Respectueusement, votre et merci à a de droit d'avoir existé ce comité d'état de n.e depuis longtemps.

M. Vallancourt

Dr. Marc Vallancourt, M.V.Sc.

Westmount

514-392-1903



Hôpital Vétérinaire de Westmount - Animal Hospital

1005 WESTMOUNT ROAD, WESTMOUNT, QUEBEC, CANADA H3T 1Y1 TEL: (514) 392-1903



Annexe-2 Pièce 3

De : [redacted]
Date : April-14-16 9:58 AM
À : [redacted]
Joindre : 2014-10-14 AR CIP.pdf; CIP-Decla_Etabl_Mai-14.pdf
Objet : Fwd: Conclusion - Visite d'inspection professionnelle

Et voici le premier courriel que j'avais reçu en mars 2015

[redacted]

----- Original message -----

From: [redacted]
Date: 03-23-2015 10:56 AM (GMT-05:00)
To: [redacted]
Subject: Conclusion - Visite d'inspection professionnelle

[redacted]

Vous trouverez en pièce jointe une correspondance du comité d'inspection professionnelle relative à votre dernière visite d'inspection.

Si des informations additionnelles s'avèrent nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Veuillez accepter [redacted] nos sincères salutations

[redacted]
Ordre des Médecins vétérinaires du Québec
800, avenue Sainte-Anne, bureau 200
[redacted]
Télécopieur : 450 771-1093
www.omvg.qc.ca



Avis relatif à la confidentialité
La présente transmission contient des renseignements qui peuvent être de nature confidentielle. Elle a été préparée à l'usage exclusif du destinataire, tel qu'il a été convenu avec lui. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu du message ou une personne autorisée à le recevoir en son nom, veuillez nous en aviser dans les meilleurs délais. Dans ce cas, nous vous prions de ne pas révéler de ne pas en divulguer le contenu.
Avez-vous vraiment besoin d'imprimer ce courriel? Faisons à l'environnement!

15/04/2016



ORDRE DES MÉDECINS
VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

821 AVENUE SAINT-ANNE, BUREAU 200
SAINT-HYACINTHE (QUÉBEC) J3B 5G7
TÉL. (450) 774-1427 • 1-800-667-1427
TÉL. 505 (450) 774-7635 • C.É. : ordvq@ordvq.org

PAR COURRIEL

Le 20 mars 2015



Objet : Conclusion – Visite d'inspection professionnelle
N/Réf. : 502.150 – 4112



Au cours d'une réunion régulière, le comité d'inspection professionnelle a étudié le rapport d'inspection présenté par [redacted] inspectrice-conseil, à la suite de votre visite d'inspection tenue le 14 octobre 2014, et a pris connaissance également des modifications apportées à la suite de cette visite.

Le rapport d'inspection s'avère satisfaisant pour le comité. Toutefois, nous désirons revenir sur votre correspondance de réponses aux recommandations datée du 20 novembre dernier. Vous nous avez indiqué que vous n'aviez pas encore ajouté la table d'examen dans votre salle d'isolement et que vous n'aviez pas pris votre décision quant aux services de biochimie et d'hématologie que vous devez offrir sur place pour conserver votre appellation d'hôpital vétérinaire. Puisque plusieurs mois se sont écoulés depuis la tenue de cette visite d'inspection, nous vous demandons de bien vouloir apporter ces correctifs incessamment. Si vous décidez de ne pas offrir les services d'hématologie et de biochimie sur place, veuillez remplir le formulaire de déclaration ci-joint pour le changement de votre appellation (clinique vétérinaire) et nous le retourner.

Le comité d'inspection professionnelle a le mandat de soutenir les médecins vétérinaires dans l'amélioration de leur pratique professionnelle, d'encadrer et de surveiller l'exercice. Conséquemment, un suivi des correctifs demandés sera fait au cours de votre prochaine inspection régulière qui sera planifiée conformément au programme de surveillance générale de l'exercice adopté annuellement par le conseil d'administration de l'Ordre.

Les memores du comité vous remercient de votre collaboration et vous encouragent à respecter les Normes minimales d'exercice, de même qu'à suivre l'évolution de celles-ci.

Demeurant disponibles pour répondre à vos questions, nous vous prions de recevoir l'expression de notre haute considération et nos distingués sentiments.

La secrétaire du comité d'inspection professionnelle par intérim,

[Redacted signature block]



INSPECTION PROFESSIONNELLE
FORMULAIRE DE DÉCLARATION
Établissement vétérinaire

Nous (vétérinaires propriétaires ou actionnaires)

désirons aviser le comité d'inspection professionnelle de l'OMVQ que nous prévoyons

- l'ouverture d'un nouvel établissement vétérinaire
- la fin de travaux de rénovation majeurs de nos locaux
- le déménagement de notre établissement dans de nouveaux locaux
- un changement d'appellation de notre établissement
- un changement de propriétaire (s) ou de répondant actionnaire

Et ce vers le :

Nous affirmons avoir consulté les *Normes minimales d'exercice* de l'OMVQ et autres documents pertinents, et nous déclarons que notre établissement est conforme à ces normes pour le type d'établissement et le domaine de pratique suivants :

En outre, nous avons eu la possibilité de consulter toutes les personnes compétentes pour nous assurer que nos locaux respectent les *Normes minimales d'exercice*. Nous savons que durant l'année suivant l'ouverture de nos locaux, une personne mandatée par le comité d'inspection professionnelle pourra procéder à une inspection régulière de notre établissement afin de s'assurer que nous respectons les normes qui s'appliquent à notre appellation et qu'advenant le contraire, nous serons dans l'obligation de faire toutes les modifications demandées par le comité d'inspection professionnelle, et ce, dans les délais prescrits par celui-ci.

Nous exerçons/exercerons sous le nom ou la dénomination sociale de :

* Il est important que ce nom soit exactement le même que celui qui apparaît sur l'une des pages de la *Revue des professions réglementées* de l'Ordre des vétérinaires du Québec.

Adresse de l'établissement :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel de l'établissement :

Forme juridique de la pratique :

- Société par actions (S.P.A.)
- Société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.L.)
- Nous exerçons en partenariat de pratique seule(s)
- Je suis seul(e) propriétaire et j'ai des employés vétérinaires

Dans le cas d'une S.P.A. ou d'une S.E.N.C.L., nous avons soumis au secrétariat de l'OMVQ les documents nécessaires afin de respecter le Règlement sur l'exercice de la profession de médecin vétérinaire en société.

Et nous avons signé

_____ Permis n° _____ Permis n° _____
_____ Permis n° _____ Permis n° _____

Date : _____

Veuillez transmettre ce document signé au comité d'inspection professionnelle avant le changement à déclarer. Vous pouvez joindre une annexe au document si l'espace est insuffisant.

800, avenue Sainte-Anne, bureau 200, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C7
Télécopieur : 450 771-1093 • Courriel : dev.prof@omvq.qc.ca

Annexe-3 P1

De : [REDACTED]
Date : November 13, 18 8:45 PM
À : [REDACTED]
Joindre : [REDACTED]
Objet : [REDACTED]

Salut [REDACTED] j'ai pensé que ça pourrait t'intéresser [REDACTED]

De : [REDACTED]
Date : 09/11/2018 (GMT-05:00)
À : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : [REDACTED]

Bonjour [REDACTED]

J'espère que vous vous portez bien. Comme je suis maintenant de retour en poste, je reprends le suivi de votre dossier.

J'ai pris connaissance des développements de la dernière année, et ce, à la fois dans votre dossier d'inspection à la fois dans la révision du plan stratégique 2017-2020 de l'Ordre.

Conséquemment, prenez note que nous avons décidé de mettre en suspens la planification de votre prochaine visite d'inspection professionnelle compte tenu de la reprise de la vaste révision des Normes minimales d'exercice de l'Ordre. La possibilité que l'appareil à biochimie ne soit finalement plus obligatoire dans les hôpitaux vétérinaires n'est pas écartée.

Par ailleurs, concernant votre tenue de dossiers, je remarque que vous n'avez toujours pas suivi l'atelier sur la tenue de dossiers de l'Ordre.

J'en comprends que vous êtes d'avis que cet atelier ne répond pas à vos besoins. Je reconnais qu'il est tout à fait possible que vous ayez réussi à apporter l'amélioration demandée à votre tenue de dossiers sans nécessairement avoir visionné l'atelier. Par conséquent, je vous invite à nous soumettre quelques copies de dossiers représentatifs de votre pratique afin qu'une inspectrice conseil puisse en prendre connaissance et faire une rétroaction auprès de vous par la suite. Veuillez s'il-vous-plaît nous faire parvenir vos copies de dossiers avant le mardi 4 décembre prochain.

Prenez note que j'informerai le comité d'inspection professionnelle du suivi de votre dossier lors de la prochaine réunion du comité.

Vous remerciant de votre collaboration tout en demeurant disponible pour échanger avec vous, veuillez recevoir [REDACTED] mes plus sincères salutations.

Ann 3 P2

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] l'encadrement professionnel et secrétaire du comité d'inspection
professionnelle
Ordre des médecins vétérinaires du Québec
800, avenue Sainte-Anne, bureau 200
Saint-Hippolyte (Québec) J4S 1R8

[REDACTED]

Télécopieur : 450 771-109

[REDACTED]
www.omvq.qc.ca

Avis relatif à la confidentialité

La présente transmission contient des renseignements qui peuvent être de nature confidentielle. Elle a été préparée à l'usage exclusif du destinataire, tel qu'il a été convenu avec lui. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu du message ou une personne autorisée à le recevoir en son nom, veuillez nous en aviser dans les meilleurs délais. Dans ce cas, nous vous prions de le détruire et de ne pas en divulguer le contenu.

Avez-vous vraiment besoin d'imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!

De: [REDACTED]

Envoyé : 17 octobre 2018 14:11

Objet: [REDACTED]

Chère madame:

Changements au tableau de l'Ordre

Abandons pour divers motifs : retraite, maternité, sabbatique, études à l'extérieur, maladie...

3084 Audrey Amoroso
3192 Mylene Auger
4051 David R. L'Archeve
3487 Nicolas Béchard
3964 Jessica Fumicello
4097 Kim Beaulieu
4055 Susan Bernard
4346 Julie Bernier
1089 Paul Bisson
1716 Claude Bouchard
2970 Alison D'Amico-Herbert
1177 Julie Rivest
2876 Louis-Philippe Bouchard
5273 Julie Bouchard
1178 Nicolas Bouchard
3929 Anne Gosselin
1242 Sylvain Boyer
1323 Catherine Brisson
1054 Carol Brucelle
4153 Jane Brucelle
1007 Jocelyne Gauthier
1341 Genevieve Deschamps
4120 Marie-Josée Deschamps
1471 Nicole Deschamps
3967 Joelle Thoyre
1214 Jean-François Ducharme
3497 Daniel Charbonnet
3944 Pierre-Charles Gagnon
3170 Robert Charbonnet
4067 Tatiana Clarke
4100 Armand Cormier
3279 Jean-François
4009 Michel Desjardins
11403 Jean-François Desjardins
3174 Sylvain F. Dutilleul
4142 Gilles Gauthier
14541 Jean-Philippe Gauthier
1724 Jean-Philippe Gauthier
1520 Carole S. Gauthier
39576 Jean-François
1398 Michel Gauthier
1334 Bruno P. Gauthier
3351 Marie-Fleur Gauthier
1339 Yves Gauthier
1987 Marie-Ève Gauthier
2463 Emilie Gauthier-Dubois
2680 Fany Gauthier

Abandons pour divers motifs : retraite, maternité, sabbatique, études à l'extérieur, maladie...

2935 Isabelle Fany
4078 Kelly Faubert
2437 Denis Ferland
4046 Andrea Finelli
4745 Kim Fritz
11241 Christiane Gagne
4278 Sophie Gauthier-Gosselin
1243 Pierre Gauthier
1077 Robert Gauthier
4769 Emile Gauvin
3544 Genevieve Gendron
1544 Gilles Gervais
2799 Nicolas Gilling
3049 Nathalie Girard
1471 Blanche Guay
1109 Michel Gauthier
2971 Anne Gosselin
1324 Cole Hamill
4339 Gabriel Hamelin
0750 Jean-Jacques L'Orange
4124 Sophie Laberge
175 Daniel Lalonde
174 Sylvain Laporte
3112 Michel LeBlond
1403 Michel LeBlond
3034 Jany Ann Lapointe
1461 Michel Levesque
3043 Marie-Ève Levesque
1400 Rosemary Lee
5514 Gilles Lefebvre
101 Gordon Lévesque
1454 Marie-Madeleine
0563 Catherine Marchand
4471 Catherine Marchand
1294 Claude Michaud
3910 Guisèle Michaud
4621 Dorinda Moushoush-Nedjovic
1641 Denis Mouchet
1431 Jean Pagnon
5541 Roxane Pelletier
4207 Christiane Plante
3747 Évelyne Poirier
1249 Michel Quintin
4490 Marie-Ève Rheaume
1410 Bertrand Rivest
11245 Sylvain Rivest
1145 Pierre Rivest
1703 Sylvie Séguin

Abandons pour divers motifs : retraite, maternité, sabbatique, études à l'extérieur, maladie...

4034 Anabel Sours
3230 Youn-Ki Jahn-Ahn
2974 Mylene Talbot
3138 Jocelyne Talbot
1644 Guyane Thériault
3719 Patricia Turgeon
2438 Pascal Veinon
2007 Bernard Virelle
4281 David Wood

Octrois d'un certificat de spécialiste

1201 Isabelle Maitreau

Octrois d'un permis temporaire

2870 Kany Michael

Octrois d'un permis régulier

1519 François Asselin
4519 Anthony Duce

Inscriptions et réinscriptions

1219 Zheny Zhuravovskit
2714 Denis Bouchard
1014 Marie-Chantal Blanchet
2101 Marie-Françoise Chavo
3496 Kim Dennis
1104 Valerie Gagnon
1306 Marie-Eve Gaudin
1078 Patricia Jewell
1134 Jocelyne Laporte
22707 Robert Lefebvre
1438 Sylvain Levesque
1116 Marc Lapierre
1401 Anne Lapointe
1014 Jean-Marc Lefebvre
4200 Genevieve Plante
2385 Jean-Sébastien
4174 Maya Todi

Radiation pour non-paiement de la cotisation

1948 Ferny Dupont
1937 Gaëlle Henry
1671 Pascal Rivest
1002 Sylvain Rivest

Renouvellements d'un permis temporaire

1253 Pauline Berubé
9336 Coline Brûlé
4094 Marie-Guyon
9230 Maude Enlert

AVIS DE DÉCÈS

Albert Fleurent, D.M.V.
Médecin vétérinaire diplômé en 1951

Au nom de tous ses membres et employés, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec tient à offrir ses sincères condoléances aux parents et amis éplorés.



Changements au tableau de l'Ordre

Abandons pour divers motifs : retraite, maternité, sabbatique, études à l'étranger, maladie...

1650 Christiane Allard	1390 Mario Dussault	1749 Anne-Marie McLoughlin
1301 Marcel Asselin	4367 Alexandre Ellis	4427 Jennifer Messer
4339 Jessica Ayman	2559 Cynthia Fleyne	1545 Serge Messier
1229 Jean Baril	2035 Jean-Luc Gaudet	9470 Hany Michael
3687 Julie Beauchesne	4173 Marie-Pier Gaudette	1475 Suzanne Michaud
1223 Ronald Beaulieu	2867 André J. Gauthier	4116 Mariane Morn
3865 Magaly Bégin-Pépin	4226 Nina Gauthier	4399 Emily Muncs
1440 Jean-Yves Bélanger	2344 Renée Gauvin	1711 Marie Nadeau
2085 René Bélisle	1735 Marie-Sophie Gilbert	3655 Caroline Normand
4345 Aurélie Bernier	1535 Christiane Girard	1277 Pierre A. Olivier
2159 Jean Bertrand	4516 Sabrina Gout	3921 Marie-Pier Paquin
3152 Karin Blodreau	4137 Carolyn Grimes	4307 Amélie Paré
1352 Robert Blodreau	4283 Maude Guilmain-Serdakowski	4210 Véronique Paré
4958 Marjolaine Blais	3606 Sophie Hébert-Saulnier	1343 Bernard Pépin
3968 Jennifer Blanchard	3729 Megan Hluiko	1694 Brigitte Perras
2994 Mélanie Boileau	4470 Genevieve Huard	3831 Angélique Perrier-Edmunds
4347 Charles Boisclair	2721 Barbara La Rue	4404 Maude Fortier
1657 Claude Boucher	3739 Valérie Lachapelle-Garneau	2608 Marie-Claude T. Poulin
2846 Magalie Boucher	4181 Corinne Lefrance-Girard	2894 Edith Prescott
9358 Lucile Briffod	1885 Alain Lajoie	1226 Jean Proyx
4354 Marie-Eve Brosseau	2272 Michèle Lalancette	1557 Daniel Roux
4155 Olivier Campbell	4381 Sophie Landry	2293 Genevieve Rosseel
2917 Diane Capistran	4099 Marie-Pier Larouette	4030 Marie-Odile Rozon
1305 Hène Caron	1680 Ferni Laplante	4031 Sophie Saati
2092 Marie-Josée Champagne	4197 Annie-Marie Lapointe	4119 Kathleen Sary
1761 Stéphanie Champagne	4788 Luc Lavigne-Jacques	3811 T. Laura Sauvé
3705 Sophie Charbonneau	2220 Francine Lavie	3734 Annie Séguin
3513 Catherine E. Côte	3644 Marie-Hélène Lebel	3577 Maryse Tanguay
3090 Nathalie Coté	1400 Michèle Lebe	4217 Alex Terreros
4262 Stéphanie Courtois-Marcotte	1603 Duane Leclerc	1363 Etienne Tessier
3267 Anne-Marie Couture	4098 Cindy Lefebvre	1628 Pierre Throudeau
2628 Anabelle Cyr	3557 Caroline Légar	3759 Émile Tougas
1925 Michel Darniers	4102 Mylène Lessard-Beaudin	3220 Catherine Tremblay
1313 Jocelyn Despôts	3561 Karol Lombart	1772 Claude Tremblay
2382 Nathalie Desrosiers	4295 Maxime Loranger	4129 Maya Tsou
4075 Mélanie Dickinson	1335 Corina Lupu	3582 Marie-Eve Turcotte
3439 Angela Drainville	4329 Ailish A. Lynch	1712 Yves Vallencourt
1383 Anne Drolet	3519 Marie-Hélène Mallette	2565 Jacqueline Van Calsteren
4364 Christopher Drolet	1752 Martine Mandron	1366 André Vans
4076 Julia Dubuc	1885 Jean Marchand	4238 Melissa Watson
1815 Françoise F. Fournier	2033 Clifford Mardinger	3940 Tanya Weil
2029 Paquette DuFour	1710 Francine Marquis	1924 Kathleen Voronchuk
4458 Lauriane DuPlais	0928 Jean-Louis Martier	
1530 Raynald Duprés		

Inscriptions et réinscriptions

3684 Audrey Amoroso
3963 Jessica Baranello
4052 Jôëlle G. Baril
2468 Marie-Josée Bolduc
4616 Isabelle Chartier
2749 Danielle Daignault
3681 Naomi Dicks
4278 Épha Gaudreault-Génois
2607 Stéphanie Jacques
479 Sophie LaBerge
2081 Julie Lajeunesse
3027 Élise Lavallée
3468 Jessica Legris
3469 Marie-Eve Lessard
3647 Christine Manseau
3921 Marie-Christine Martin-Morn
3422 Sara McBurney
4301 Marie-Eve Michaud-Évesque
3011 Isabella Piaccevole
3577 Nadia Pronovost
3825 Isabelle Quevillon
4034 Anabel Sroucy
2377 Christine Theoret

Octroi d'un permis régulier

4616 Isabelle Chartier

Renouvellements de permis temporaire

9253 Romain Béraud
9233 Marion Desmarcneoler
9259 Claire Grosse
9501 Flor Guarnieri
9472 Benjamin Lartigian

AVIS DE DÉCÈS

André Berleur, D.M.V.

Médecin vétérinaire diplômé en 1966

Alain Ricard, D.M.V.

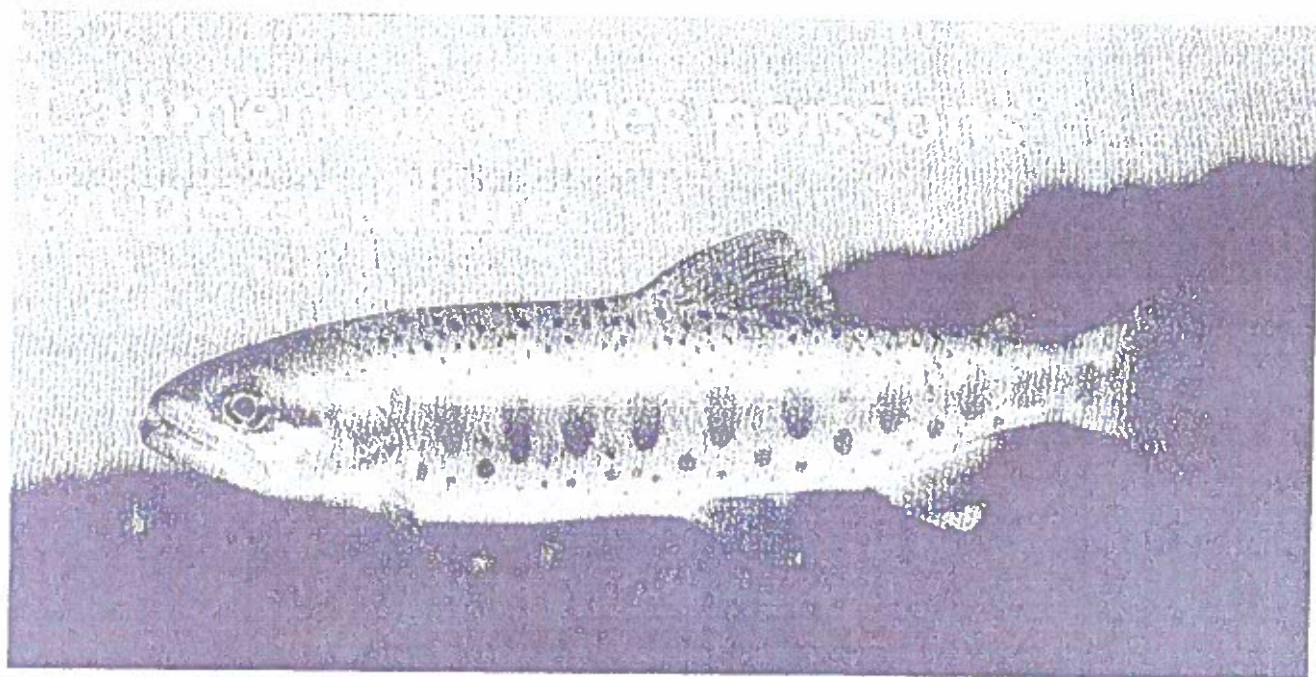
Médecin vétérinaire diplômé en 1978

Waldemar Urzedowski, D.M.V.

Médecin vétérinaire diplômé en 1977

Au nom de tous ses membres et employés, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec tient à offrir ses sincères condoléances aux parents et amis éprouvés.





L'aquaculture est pratiquée autant par des paysans dans les pays en voie de développement que par des entreprises multinationales et plus de 500 espèces aquatiques sont actuellement élevées dans le monde. L'élevage intensif de poissons s'est réellement développé depuis 1960. Considérés comme de très bons aliments pour la santé, les poissons et les crustacés ont vu leur consommation mondiale croître continuellement depuis les 30 dernières

années, passant de 50 000 kg en 1980 à 131 000 kg en 2011. L'aquaculture mondiale se doit donc de répondre aux besoins de la consommation humaine en poissons puisque celle-ci ne peut être comblée par les activités de la pêche. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pour la première fois, en 2013, l'aquaculture a dépassé le secteur de la pêche pour l'offre de poissons destinés à la consommation humaine. À l'échelle mondiale, la consommation de poisson par habitant est passée de 9,9 kg dans les années 60 à près de 20 kg en 2014-2015. En plus d'être une source riche en protéines de grande qualité et facile à digérer, le poisson fournit des acides gras essentiels (oméga 3), des vitamines (D, A et B) et des minéraux (calcium, iode, zinc, fer, sélénium). Comme il contient beaucoup de graisses non saturées, il contribue à la protection contre les maladies cardiovasculaires. Il peut aussi jouer un rôle majeur dans la lutte contre l'obésité.

Au Québec, la majorité des entreprises piscicoles élèvent des poissons de la famille des salmonidés, notamment l'omble de fontaine, la truite arc-en-ciel, l'omble chevalier, etc. Tous les salmonidés sont des poissons carnivores et certaines espèces sont plus carnivores que d'autres. Différents types d'aliments sont utilisés en aquaculture. Les aliments naturels comme les

poissons (merlu, capelan) frais ou congelés, distribués entiers ou coupés en morceaux, sont de moins en moins utilisés, en raison des difficultés d'approvisionnement et de conservation. Il en est de même des poissons broyés (frais ou congelés) auxquels sont ajoutés des additifs vitaminiques et des pigments. Les poissons piscicoles sont plutôt nourris avec des aliments secs (granules). Ces derniers couvrent l'ensemble des besoins nutritionnels du poisson, contiennent peu d'eau (5-10%) et ont une plus longue durée de conservation (quelques mois). De plus, ils sont très stables dans l'eau, faciles à manipuler compte tenu de leur consistance très dure, et faciles à distribuer. Cependant, leur coût de production est relativement élevé.

La farine de poisson, ingrédient de base dans la fabrication des aliments aquacoles, contient tous les nutriments nécessaires aux besoins nutritionnels des poissons et représente la composante la plus dispendieuse de l'aliment du poisson. Cependant, l'approvisionnement en farine de poisson est tributaire de la pêche et celle-ci ne suffit plus pour faire face à la demande. Le recours à des matières premières de rechange est devenu nécessaire. Les régimes ont donc évolué vers l'utilisation d'autres protéines dont les farines de porc et de volaille (ingrédients autorisés par la Commission européenne en 2013), les farines de plumes hydrolysées, les farines de sang d'animaux non ruminant, puis vers des protéines végétales issues des oléagineux protéagineux et des céréales. Les besoins nutritionnels des poissons varient selon l'espèce élevée, mais aussi selon le stade physiologique du poisson (alevin, juvénile, reproducteur) et les conditions environnementales dans lesquelles il est produit (température de l'eau, pourcentage d'oxygénation). Les poissons doivent recevoir une diète complète lorsqu'ils n'ont pas accès aux aliments présents dans la nature, notamment quand ils sont élevés à l'intérieur dans des conditions d'élevage intensif à haute densité ou lorsqu'ils sont confinés à des bassins.

Les poissons carnivores ont besoin d'une alimentation riche en protéines et en lipides. Chez les salmonidés, les protéines doivent représenter 38 à 44 % de la ration durant la phase de croissance, 40 à 55 % pour les poissons marins et 28 à 38 % pour les poissons omnivores comme la carpe et le tilapia. Les besoins protéiques sont très élevés chez les poissons de jeunes stades physiologiques, quelle que soit l'espèce, puis ils diminuent à mesure que le poisson grandit. Chez les poissons de jeunes stades physiologiques, les besoins protéiques représentent le double de ceux des mammifères et des oiseaux. Cependant, les poissons étant des poikilothermes, ils ont des besoins énergétiques d'entretien plus faibles que les mammifères quant au contrôle de la thermorégulation. En quantité inadéquate, les protéines seront utilisées comme source d'énergie (surtout de vie) plutôt que pour la croissance.

L'approvisionnement en farines de poisson est tributaire de la pêche et celle-ci ne suffit plus pour faire face à la demande.

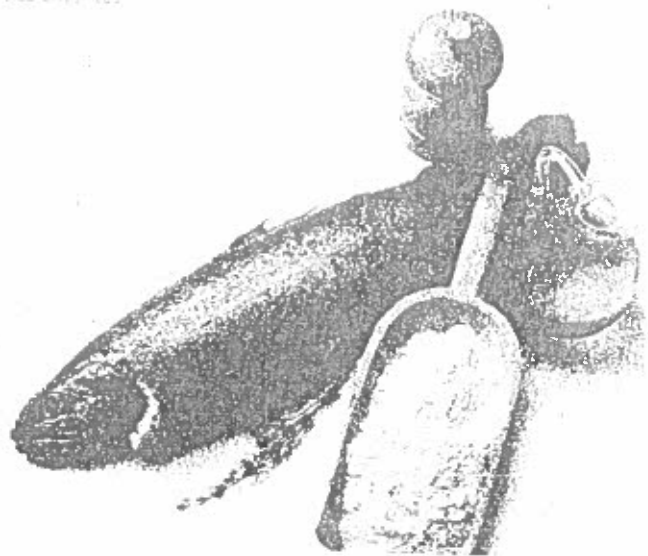
Tout comme pour les autres espèces animales, les protéines doivent constituer les acides aminés (a.a.) essentiels aux poissons. En règle générale, le rapport a.a. est optimal, les protéines sont obtenues à partir d'inclaire avec une très grande efficacité, soit 65 à 70 % chez les poissons contre 20 à 40 % chez les mammifères. Les poissons ont de plus besoin comme les mammifères d'un complément d'aliments très efficaces. La majorité des farines de poisson sont produites à partir de poissons entiers ayant un faible intérêt pour la consommation humaine (petite taille, présence d'arêtes, notamment des arêtes épineuses, présence de parasites, de capotons et de parasites). Il faut 4 à 5 tonnes de poisson mais entières pour produire une tonne de farine de poisson. Les farines de poisson contiennent 68 à 72 % de protéines hautement digestibles. Elles sont équilibrées en acides aminés indispensables et non indispensables, riches en acides gras polyinsaturés, à haute teneur en oméga 3, en minéraux (Ca, P, Mg, K) et en vitamines et en vitamines. De plus, la farine de poisson est riche en énergie et pauvre en fibres. C'est la farine de poisson qui répond le mieux aux besoins nutritionnels des poissons.

Les travaux en nutrition aquacole ont permis de diminuer la proportion de farines de poisson dans l'alimentation des élevages. Les protéines animales transformées ont été remplacées, notamment par des protéines végétales. Ainsi, depuis 2011, il n'y a que 10 à 15 % de farine de poisson dans les aliments pour les poissons carnivores. Selon leur composition et leur disponibilité, les protéines végétales les plus utilisées sont issues des oléagineux (soja, colza, tournesol), des protéagineux (fèves, pois), des céréales (maïs, blé) ou d'extraits protéiques de corail (algues). Comme leur teneur en protéine est plutôt faible, il est alors nécessaire d'ajouter des concentrés protéiques (feuillets de vie et de maïs, concentrés de soja) qui sont onéreux. De plus, ils contiennent en acides aminés des

végétaux diffère de celui des farines de poisson: les acides aminés les plus limitants sont la lysine, la méthionine, l'arginine, la thréonine et le tryptophane. Lorsque le rapport alimentaire en acides aminés ne répond pas aux besoins nutritionnels du poisson, le catabolisme de l'azote augmente, la rétention protéique est réduite, la croissance est ralentie, les rejets azotés sont augmentés et il s'ensuit une pollution accrue du milieu aquatique. L'hybridage de plusieurs sources végétales permet d'éviter ces carences.

Les produits végétaux sont riches en glucides, notamment en amidon et en glucides complexes (fibres). Les glucides sont synthétisés par les plantes chlorophylliennes grâce à la photosynthèse et ils représentent la principale source d'énergie chez les animaux terrestres. Les poissons n'ont pas de besoin vital en apport glucidique: ils sont capables de synthétiser le glucose à partir des protéines grâce à la néoglucogénèse. La digestibilité des glucides dépend de leur source, du traitement subi et de leur taux d'incorporation. L'amidon cru est facilement digéré par les poissons carnivores et son ingestion entraîne une hypargycolémie postprandiale et une perturbation métabolique associée à une baisse du taux de croissance. Chez les salmonidés, les poissons carnivores ont des enzymes pour digérer les glucides et leur tractus gastro-intestinal ne leur permet pas d'accepter une ration alimentaire riche en glucides. Les fibres ne sont pas digérées par les poissons, quelle que soit l'espèce, et les essais de traitements par des enzymes pour pré-digérer les fibres sont peu efficaces. Sachant que les poissons sont très coûteux à élever, les fibres sont ajoutées à l'aliment comme source d'énergie. Les végétaux utilisés en alimentation aquacole contiennent peu de fibres et il n'y a pas d'APV ni de PSA. Cependant, les besoins en acides gras essentiels des poissons sont couverts grâce à l'ajout de l'huile de poisson.

Les végétaux contiennent des substances ou facteurs nutritionnels qui peuvent affecter négativement l'appétit, la digestion, l'absorption des nutriments et le métabolisme des APV les plus courants sont des inhibiteurs de protéases, comme la caféoyltyrosine qui inhibe le phosphore molibdène, les silytins des légumineuses qui perturbent la reproduction des poissons, les glycoalkaloides qui affectent le système musculaire qui perturbent la tyrosine, les hemagglutinines qui altèrent l'absorption des nutriments, les tanins qui inhibent les enzymes digestives. Enfin, il y a les fibres non digestibles. Les polysaccharides sont plus sensibles que d'autres. Par exemple, la présence de soja dans la ration du saumon altère la croissance des ententes.



Le risque d'introduire des mycotoxines dans l'alimentation des poissons augmente avec l'utilisation des végétaux. Les mycotoxines proviennent du métabolisme secondaire de moisissures qui peuvent se développer sur la plante au champ ou durant l'entreposage.

Depuis 2011, il n'y a que 10 à 15 % de farine de poisson dans les aliments pour les poissons carnivores.

La digestibilité des protéines animales ou végétales est supérieure à 90 % chez le poisson. Cependant, elle diminue si l'ingrédient végétal contient certains FAN. La substitution de la farine de poisson exige l'utilisation d'un mélange de différents produits végétaux de bonne qualité (haute valeur nutritionnelle, faible teneur en FAN). Chez les salmonides, 80 à 95 % de la farine de poisson peut être substituée sans impact négatif. Cependant, le remplacement total de la farine de poisson par des protéines végétales entraîne une diminution du taux de croissance et de l'efficacité alimentaire chez les espèces carnivores ; mais que l'introduction de 5 à 10 % de produits marins dans le régime suffit souvent à rendre l'aliment plus appétent.

Comme tous les élevages terrestres, la pisciculture pollue l'environnement. Les rejets azotés proviennent de l'ammoniac excrété par les branchies, l'urine et les matières fécales. Pour réduire ces rejets, on doit diminuer la part protéique de l'aliment ou augmenter la digestibilité des protéines en améliorant la qualité des farines de poissons. L'aquaculture tend à évoluer vers une activité respectueuse de l'environnement, en particulier grâce à la maîtrise de l'alimentation : meilleure digestibilité, abaissement de l'indice de conversion, diminution du taux de protéines incorporées, utilisation de protéines d'origine végétale, substitution partielle des protéines par des lipides. Toutes ces stratégies visent à accroître l'efficacité des aliments et la diminution de l'indice de conversion. Les produits végétaux sont maintenant inclus dans toutes les diètes de poissons. Toutefois, les recherches se poursuivent, à partir d'abord de la sélection des protéines végétales idéales pour chaque espèce que dans la sélection génétique de poissons carnivores adaptés au régime végétarien. Ces nouveaux aliments devront maintenir un optimum essentiel et équilibré en acides aminés et en acides gras insaturés, tout en maximisant d'un point de vue économique les lipides et les protéines. De plus, ces nouveaux aliments devront satisfaire à la nécessité de réduire les rejets en azote et en phosphate afin de protéger les écosystèmes aquatiques. ♦

Références

- 1. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2012. FAO, Rome, Italie, 2012. www.fao.org/docrep/016/127122f/127122f00.htm
- 2. Furel C, Médale J. Les sources de protéines dans l'alimentation du bétail. EDP Sciences, 2014.
- 3. Craig S, Neilrich LA. Understanding Fish Nutrition, Feeds, and Feeding. Virginia Cooperative Extension, Virginia State University, 2009. 170-256.
- 4. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2015. Contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition de tous. FAO, Rome, Italie, 2016.
- 5. Role de la FAO dans l'aquaculture. FAO, Rome, Italie, 2017. www.fao.org/fishery/aquaculture/fr
- 6. Tema C. Aquaculture. Editions Vuibert, 2009.
- 7. Knuckaert C. Salmonides d'Aquaculture : de la production à la consommation. Editions Quae, 2016.
- 8. Hardy RW. Utilization of plant proteins in fish diets: effects of global diet and supplements. Fishmeal. Aquaculture Research 2010;31:270-276.
- 9. Guide d'élevage des salmonides. Institut de la pêche, n° 5, 2014/3, 1996.

